

**OBJET** : Recours au service civique par un dispositif d'intermédiation avec Info Jeunes Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'article L120-32 du Code du Service National,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Vu la délibération n°168-2015 du 10 décembre 2015 d'autorisation du recours au service civique,

Considérant que le service civique est un engagement volontaire ouvert aux jeunes de seize à vingt-cinq ans, qui souhaitent à s'engager dans l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, pour une période de 6 à 12 mois,

Considérant que le contrat de service civique donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle fixée par décret,

Considérant la volonté de la Ville d'accueillir des jeunes volontaires en service civique au sein de ses services,

Considérant que l'accueil d'un volontaire en service civique nécessite l'obtention préalable d'un agrément auprès de l'Agence du service civique, ou en alternative la possibilité de solliciter directement un organisme déjà agréé afin que celui-ci lui mette à disposition une personne volontaire,

Considérant que l'association Info Jeunes Normandie (Centre Régional Information Jeunesse – CRIJ) est agréée et nous propose d'assurer l'intermédiation,

Considérant que ce dispositif d'intermédiation apparaît comme la solution la plus adaptée afin de bénéficier de l'accompagnement administratif de l'association Infos Jeunes Normandie pour accueillir des jeunes en service civique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire,
- de recourir à l'association Infos Jeunes Normandie (CRIJ) pour l'intermédiation,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition tripartite formalisant le partenariat autour de l'intermédiation,
- d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires au versement des indemnités des jeunes en service civique.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241209-2024-156-DE

Accusé certifié exécutoire

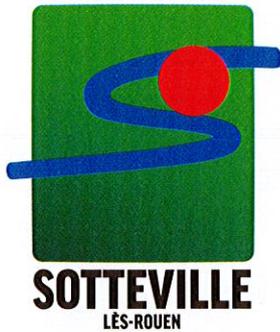
Réception par le préfet : 11/12/2024  
Publication : 10/12/2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.**

**La délibération n°2024-156 est adoptée à l'unanimité.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,  
Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2024

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>32</b>
<b>Convocations :</b>	<b>29 NOVEMBRE 2024</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA  
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER  
Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Pierre JOSELIER remplit les fonctions de Secrétaire.

